

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Le quatrième trimestre 2005 a été marqué par plusieurs initiatives des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière. Le FSF a organisé une quatrième réunion pour l'Amérique latine ainsi qu'une rencontre avec des représentants des fonds spéculatifs et de leurs contreparties. L'Instance conjointe a soumis à consultation des principes directeurs pour la continuité d'exploitation, formulés à la demande du FSF. Les comités ont fait paraître plusieurs textes : le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, deux documents consultatifs ; le Comité sur le système financier mondial, un rapport sur le financement du logement ; le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, trois publications. Ces diverses initiatives sont résumées au tableau 1.

Forum sur la stabilité financière

En novembre 2005, le FSF a tenu sa quatrième réunion pour l'Amérique latine à Mexico et rassemblé, à Londres et à New York, des représentants du secteur des fonds spéculatifs et de leurs contreparties.

La *quatrième réunion pour la région Amérique latine* a eu pour thèmes : forces et fragilités des systèmes financiers aux plans régional et international ; développement des marchés intérieurs des titres ; renforcement des systèmes financiers et situation du secteur bancaire.

Les participants ont noté la résilience de la croissance économique aux plans mondial et régional ces dernières années et tablé sur une poursuite de l'expansion. L'Amérique latine a bénéficié de l'amélioration des termes de l'échange, d'une baisse des coûts de financement et d'importantes entrées de capitaux, favorisées par les conditions financières mondiales très accommodantes. Les autorités de la région ont généralement réussi à maîtriser une inflation galopante, tandis que le régime de change flottant a permis de réduire les fragilités. Les participants ont fait valoir que les pays d'Amérique latine se doivent de bien gérer les conséquences de cet environnement favorable, en profitant de la conjoncture pour renforcer leur économie et leur système financier, en prévision d'éventuelles périodes plus difficiles. Ils ont recommandé de poursuivre sur la voie des réformes structurelles et de la discipline budgétaire, de consolider encore la dette et d'améliorer les pratiques

Lors de sa quatrième réunion pour l'Amérique latine...

...le FSF note la nécessité de poursuivre les réformes structurelles et de maintenir la discipline budgétaire

de gestion de la dette. Tous ont estimé important d'exposer clairement les priorités stratégiques, dont la volonté de préserver la stabilité des prix – objectif premier de la politique monétaire.

Le récent développement des marchés intérieurs des titres a permis aux signatures souveraines et aux émetteurs du secteur privé de bénéficier d'une exposition réduite au risque de change et d'une diversification accrue des investisseurs. La demande, en forte expansion, des investisseurs institutionnels (fonds de pension, notamment) et des investisseurs étrangers a d'ailleurs progressé rapidement. Les participants ont échangé des vues sur l'ordre de priorité qu'il conviendrait de donner aux objectifs stratégiques : développer l'infrastructure de marché, favoriser l'émergence d'un groupe diversifié d'investisseurs locaux dotés des compétences adéquates en gestion des risques et développer les marchés dérivés. Reste à stimuler les émissions du secteur privé, en réduisant l'effet d'éviction créé par les emprunts d'État.

Développement des marchés intérieurs des titres et objectifs stratégiques

Sur le sujet du renforcement des systèmes financiers, les participants se sont intéressés à trois grands thèmes : priorité à donner aux différentes réformes (un processus jugé particulièrement délicat, compte tenu de la multiplicité des objectifs et des ressources limitées des pays) ; évaluation au regard des normes internationales ; nécessité, pour les instances de régulation et d'évaluation, de mieux gérer les priorités.

Nécessité d'établir des priorités entre différentes réformes

Avec des économies en phase de stabilisation et un cadre prudentiel renforcé, le secteur bancaire, a-t-on noté, a globalement accru sa rentabilité et le niveau de ses fonds propres. Les établissements à participation étrangère jouent un rôle important, grâce à leurs capitaux et leur expertise (en gestion des risques, notamment). Ils présentent aussi des défis pour les pouvoirs publics et les superviseurs, surtout en matière de coordination entre pays d'origine et pays d'accueil.

Évolution du secteur bancaire

Le FSF a tenu deux *ateliers informels* – l'un à Londres, l'autre à New York – réunissant des représentants des fonds spéculatifs et de leurs contreparties autour de quatre thèmes : récente évolution du secteur ; risques dans l'environnement de marché actuel ; enjeux de la gestion des risques pour les fonds spéculatifs et leurs contreparties ; divers aspects opérationnels. Les participants ont noté l'intérêt croissant des investisseurs institutionnels pour ce secteur, qui s'est accompagné d'une surveillance étroite appelant à davantage de professionnalisme et de discipline dans les pratiques de gestion. Conscients que les tendances actuelles (conditions de crédit favorables et grande liquidité des marchés financiers) pourraient ne pas durer, les participants ont tous reconnu l'importance primordiale de pratiques adéquates pour la gestion du risque de contrepartie (concernant notamment les sûretés et les décotes appropriées). Par ailleurs, ils ont examiné quelques aspects opérationnels du marché des dérivés de crédit. Si les retards dans le traitement de la documentation ont été réduits, les procédures de transfert améliorées et le règlement facilité, un effort supplémentaire a toutefois été jugé nécessaire pour renforcer la stabilité du marché.

Ateliers informels réunissant des fonds spéculatifs et leurs contreparties

Instance conjointe

L'Instance conjointe énonce des principes directeurs pour la continuité d'exploitation

Sur une initiative du FSF, l'Instance conjointe a publié, en décembre, un document consultatif intitulé *High-level principles for business continuity*, destiné à aider les autorités à mettre au point des dispositifs adaptés à leur secteur et à l'environnement local. Le document, soumis à consultation jusqu'au 10 mars 2006, énonce sept principes :

- i) définition des responsabilités ;
- ii) élaboration de plans de secours en cas de perturbation opérationnelle majeure ;
- iii) définition d'objectifs pour le dispositif de reprise en fonction des risques pour le système financier ;
- iv) importance de la communication interne et externe ;
- v) adoption de protocoles spécifiques pour la communication transfrontière ;
- vi) tests périodiques ;
- vii) surveillance et évaluation de la mise en œuvre.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

En novembre 2005, le CBCB a soumis à consultation, jusqu'au 28 février 2006, un document portant sur la saine évaluation du risque de crédit et des prêts et un autre sur l'échange d'informations entre pays d'accueil et pays d'origine pour une mise en œuvre efficace de Bâle II. Par ailleurs, le Comité de Bâle a donné des précisions concernant le traitement, selon les approches de mesures avancées, des pertes attendues au titre du risque opérationnel.

Le Comité de Bâle consulte sur l'évaluation du risque de crédit et des prêts...

Si elles sont inadéquates, les politiques et procédures d'évaluation du risque de crédit peuvent entraîner des erreurs dans la comptabilisation et la mesure des pertes sur les prêts, amoindrissant l'efficacité des exigences de fonds propres et compromettant l'évaluation ainsi que le contrôle de l'exposition d'une banque. Vu l'importance du sujet, le CBCB a publié un document consultatif, *Sound credit risk assessment and valuation for loans*, où il formule des recommandations, applicables dans tous les systèmes comptables, à l'intention des banques et des instances de surveillance. Il examine la possibilité d'utiliser des données et procédures communes pour l'évaluation du risque de crédit, la comptabilité et l'adéquation des fonds propres, et met en évidence des concepts de provisionnement conformes aux cadres prudentiel et comptable. Il s'intéresse aussi aux politiques et pratiques jugées favoriser une évaluation et des contrôles de haute qualité du risque de crédit, dont les responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale dans la constitution de provisions agrégées pour pertes sur prêts¹.

¹ Les recommandations relèvent, pour la plupart, de l'approche NI (notations internes) avancée de Bâle II, même si certaines s'appliquent à toutes les banques, quelle que soit l'approche adoptée. Le document traite surtout des prêts comptabilisés au coût amorti, mais pourrait aussi permettre de résoudre les questions relatives à l'évaluation du risque de crédit concernant les autres actifs et expositions de crédit.

Le document propose aussi des principes généraux pour l'évaluation par les autorités de contrôle de l'efficacité de la politique d'une banque en matière de risque de crédit.

En novembre également, le Comité de Bâle a publié, en association avec le Groupe de liaison sur les principes fondamentaux, un document consultatif intitulé *Home-host information sharing for effective Basel II implementation*. Le document développe certains des principes directeurs pour la mise en œuvre transfrontière du nouveau dispositif, notamment en formulant des orientations générales concernant le processus d'échange d'informations : définition claire des responsabilités prudentielles respectives des pays d'origine et d'accueil envers les groupes bancaires dont l'activité transfrontière est importante ; communication, en temps et en heure, de données entre superviseurs du pays d'origine et du pays d'accueil – dont les besoins sont différents. Le document traite aussi de la forme, de la fréquence et de la confidentialité des informations échangées. Il donne des exemples pratiques qui pourraient être utiles aux autorités des pays d'accueil pour l'application de Bâle II, puis dans l'exercice de leur surveillance.

Enfin, un bulletin d'informations, préparé en réponse aux requêtes du secteur bancaire, fournit des précisions sur la question du *traitement des pertes attendues pour risque opérationnel selon les approches de mesures avancées (AMA) dans le cadre de Bâle II*. Il formule quatre orientations destinées à harmoniser la mise en œuvre des AMA, tout en laissant une latitude adéquate aux autorités nationales.

...et l'échange d'informations pays d'origine-pays d'accueil pour une mise en œuvre efficace de Bâle II

Quatre orientations visant à coordonner la mise en œuvre des AMA entre les pays

Comité sur le système financier mondial

En novembre 2004, le CSFM a établi un groupe de travail pour étudier la récente évolution des systèmes de financement du logement, dans le cadre de la prévention des risques menaçant la stabilité financière. En janvier 2006, ce groupe de travail a publié un rapport intitulé *Housing finance in the global financial market*. Il y analyse la pertinence des facteurs, communs à tous les pays, qui déterminent l'offre – et la demande – de sources de financement : hausse des ratios emprunt/valeur, multiplicité et complexité des produits hypothécaires, rôle des marchés des capitaux dans le financement des prêts hypothécaires, plus grande propension des ménages à assumer les risques (risque de taux d'intérêt, notamment). Ces tendances ont pour principales conséquences : surendettement possible des ménages, recours accru des établissements financiers aux marchés financiers pour lever les fonds nécessaires à leurs activités hypothécaires, exposition des établissements financiers à la volatilité des marchés, nécessité d'une gestion prudente du risque de crédit, opérationnel et de réputation. Pour les investisseurs, les produits financiers adossés à des hypothèques offrent un bon potentiel de diversification, mais constituent aussi une nouvelle source de volatilité. Les autorités doivent s'assurer qu'elles ont accès à toute une série de données de qualité pour surveiller les éventuelles fragilités. En outre, il serait bon qu'elles favorisent les simulations de crise et l'échange d'informations avec les autres

Le rapport du CSFM sur le financement du logement fait apparaître les facteurs d'offre et de demande...

...et dégage les questions qui se posent pour les autorités

Principales initiatives des comités et instances siégeant à Bâle

Communiqués de presse, publications et réunions

Instance	Titre	Sujet	Date
FSF	<i>Réunion des fonds spéculatifs et de leurs contreparties</i>	<ul style="list-style-type: none"> Tendances du secteur des fonds spéculatifs, risques dans l'environnement de marché actuel, défis en termes de gestion des risques pour les fonds spéculatifs et leurs contreparties, aspects opérationnels. 	Nov. 2005
	<i>Quatrième réunion pour la région Amérique latine</i>	<ul style="list-style-type: none"> Forces et fragilités des systèmes financiers aux plans international et régional et incidences sur les marchés émergents ; soutenabilité de la dette publique. Stratégies récentes visant à développer les marchés intérieurs des titres, expérience des pays en matière de renforcement des systèmes financiers. 	
Instance conjointe	Document consultatif <i>High-level principles for business continuity</i>	<ul style="list-style-type: none"> Cadre global pour la mise au point de dispositifs de continuité d'exploitation, à l'intention du secteur financier et des autorités financières du monde entier. 	Déc. 2005
CBCB	Document consultatif <i>Sound credit risk assessment and valuation for loans</i>	<ul style="list-style-type: none"> Saines pratiques en matière d'évaluation du risque de crédit et des prêts ; définition des responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale. Orientations à l'intention des banques et des superviseurs. 	Nov. 2005
	Document consultatif <i>Home-host information sharing for effective Basel II implementation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Orientations générales pour l'échange d'informations entre superviseurs des pays d'origine et d'accueil pour une mise en œuvre efficace de Bâle II. 	
	Newsletter n° 7 : <i>the treatment of expected losses by banks using the advanced measurement approaches under Basel II</i>	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin d'informations sur le traitement des pertes attendues pour les banques ayant adopté les approches de mesures avancées dans le cadre de Bâle II. Précisions sur le traitement approprié des pertes attendues au titre du risque opérationnel aux fins du calcul des exigences de fonds propres correspondantes. 	
CSFM	<i>Housing finance in the global financial market</i>	<ul style="list-style-type: none"> Financement du logement : analyse des tendances influant sur l'offre et la demande. Comparaison des systèmes nationaux. 	Janv. 2006
CSPR	<i>Cross-border collateral arrangements</i>	<ul style="list-style-type: none"> Description des dispositifs institutionnels existants, examen des modèles possibles pour l'acceptation des sûretés étrangères, et analyse des effets possibles sur la stabilité financière, la concurrence ainsi que sur la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement. 	Janv. 2006
	<i>Orientations générales pour le développement d'un système national de paiement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Quatorze orientations, résultat de la consultation commencée en mai 2005. 	
	<i>Statistics on payment and settlement systems in selected countries</i>	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques préliminaires pour 2004. 	
Sources : sites Internet des organisations citées (www.bis.org et www.fsforum.org).			Tableau 1

pays. Dans le même temps, elles doivent rester attentives aux possibles effets de l'évolution de l'environnement national (du point de vue réglementaire, notamment) sur le financement du logement et l'économie de leur pays ainsi que sur les marchés mondiaux.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

En janvier 2006, le CSPR a diffusé trois publications : un rapport sur les dispositifs transfrontières de sûretés, des orientations générales pour le développement d'un système de paiement national et un ensemble de statistiques sur les systèmes de paiement et de règlement de certains pays.

Le rapport intitulé *Cross-border collateral arrangements* décrit les dispositifs institutionnels existants par lesquels les banques centrales acceptent des sûretés libellées en devises ou situées à l'étranger, pour garantir un crédit intrajournalier ou d'un jour à l'autre, de façon régulière ou à titre exceptionnel. Il étudie aussi de nouveaux modèles pour l'acceptation de telles sûretés et énonce les incidences possibles – sur la stabilité financière, la concurrence et l'efficacité des systèmes de paiement – de la politique adoptée par une banque centrale en la matière. La multiplicité des politiques et des pratiques des banques centrales, la diversité des besoins et procédures des participants et la pluralité des cadres juridiques se traduisent par un grand nombre d'approches différentes concernant l'acceptation de telles sûretés. C'est pourquoi les banques centrales des pays du G 10 ont décidé d'adopter une approche à la carte permettant à chaque banque centrale de décider librement si elle les accepte, et dans quels cas. Cela étant, un effort de coopération et de coordination internationale serait sans doute souhaitable pour accroître l'efficacité des politiques et mesures décidées par les banques centrales respectives, ou pour aider le secteur privé à mettre au point des outils plus avancés de gestion des sûretés et de la liquidité.

Les *Orientations générales pour le développement d'un système national de paiement* résultent d'une consultation engagée en mai 2005² par un groupe de travail composé d'experts des banques centrales de pays développés et en développement. Y sont énoncées quatorze orientations, largement documentées et illustrées d'exemples pratiques, de questions et d'approches possibles quant à la mise en œuvre.

Le document intitulé *Statistics on payment and settlement systems* est une publication annuelle sur les systèmes de paiement dans les pays CSPR. Cette dernière mise à jour comporte des données par pays et des tableaux comparatifs pour 2004³ et les années antérieures.

Dans le domaine des dispositifs transfrontières de sûretés...

...les banques centrales du G 10 décident d'adopter une approche à la carte

Nouvelle publication : Orientations générales pour le développement d'un système de paiement

² Rapport trimestriel BRI, septembre 2005.

³ Certaines données sont provisoires ou ne sont pas encore disponibles ; la prochaine mise à jour est prévue pour mars 2006.